



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

| CONVOCAATION | |
|---------------------|------------|
| Date | 24/05/2011 |
| Affichage | 24/05/2011 |

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|----------|----------------------------|
| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
| 33 | 27 | 6 |

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : CULTURE 3

OBJET : ALTITUDE JAZZ
FESTIVAL 2011 – CONVENTION
AVEC LES DECABLES

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD
Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

En 2007, la première édition du Festival de Jazz intitulé « Altitude Jazz Festival » voyait le jour dans le Briançonnais avec l'envie de faire de ce rendez-vous musical et festif, le point de départ d'un festival de jazz international. Parmi les lignes directrices de ce projet, celles de renforcer, au fil des années, le jumelage musical, culturel et touristique avec Avigliana (province de Turin) mais également de créer un événement susceptible de stimuler la commercialisation de séjours touristiques, dans une période de l'année plutôt creuse pour le Nord de notre département.

En 2011, l'Altitude Jazz Festival souffle donc sa cinquième bougie pendant 16 jours jazzy, du vendredi 28 Janvier au samedi 12 Février 2011, en proposant tant des concerts payants que des concerts gratuits, dans les salles, les bars et les restaurants du Briançonnais.

Il met en avant tous les types de Jazz, tantôt classique, tantôt manouche, du free jazz au jazz du monde, avec des formations multiples, du duo au big band, des musiciens amateurs aux musiciens professionnels, avec des artistes provenant d'horizons divers, locaux ou internationaux.

En 2011, plusieurs nouveautés viendront enrichir l'Altitude Jazz Festival avec notamment la mise en place d'un « Jazz Club » dans la salle du vieux Colombier de Briançon, des interventions musicales sur les pistes de Serre Chevalier dans le cadre du programme « Neiges de Culture » et la magnifique exposition photographique « Soul of jazz » d'Isabelle Delfourne.

La programmation 2011 permet ainsi de satisfaire tous les goûts : Grégoire Pépin Tribu, Un big band pour les enfants CEAB, Arpege et Tempo, Cumbia Ya !, Hamilton Mattress (cinéma), Let's Get Lost (cinéma), Ascenseur pour l'Echafaud (cinéma), Mister Bred Trio, Trio Berg Jeanne Surmenian, Les fils manouches, Rumbato, Saxacordes, Big Band de guitares du conservatoire de Gap, Les Fils Canouche, Swing Lovers, Jeff Roux Quartet, Les Piplettes de Newville, Tukki, Miollis Place, Pierre HH Quartet, Big Band jeunes de Gap, Passport Quartet et élèves du CEAB, Gioè's Sextet, M. Cigalini Quartet feat Tullio De Piscopo, Baron Jazz Trio, Groove Cookers, Robin & Jarrousse Quintet, Chà, Andy Emler MegaOctet, Allamanouch Trio, Frank Ku'umba Lacy Quartet, Redman, Marc André Léger, Level Trio, Les Swing Singers, Brasil Project.

Il est rappelé que, par délibération n° 2011-010 en date du 21 janvier 2011, dans l'attente du vote des subventions aux associations au budget 2011 et dans le cadre de la politique culturelle de la commune, le conseil municipal de Briançon a décidé d'attribuer une avance de 15 000 € à l'association Les Décâblés afin d'organiser le Festival de jazz intitulé Altitude Jazz Festival.

Il est également rappelé que, par délibération N°2011-140 en date du 29 avril 2011, le conseil municipal a approuvé la liste des subventions aux associations pour l'année 2011 et que cette liste prévoit l'attribution d'une subvention de 25 000 € pour l'organisation de l'Altitude Jazz Festival.

La commune étant tenue de signer une convention avec toute association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De confirmer l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Les Décâblés pour permettre la bonne organisation et la pérennisation de l'Altitude Jazz Festival ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, avec l'association Les Décâblés, la convention relative à l'organisation de l'Altitude Jazz Festival telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Laetitia CODURI ne prend pas part au vote, en référence à l'Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

Les Décablés
BUDGET REEL – Altitude Jazz Festival – 2011

Mise à jour le : 17/05/2011

Budget définitif : -1 424,46 €

| CHARGES | | | PRODUITS | | |
|--|---|-----------------|---|---|------------------------|
| 60 ACHATS | | | 70 VENTES | | |
| 601 | Achat matières premières et fournitures | 2 098 € | 701 | Billetterie | 12 445 € 15,65% |
| 6063 | Fournitures d'entretien et petit équipement | 181 € | 702 | Buvettes – affiches – livres – etc ... | 4 774 € 6,00% |
| 6064 | Fournitures administratives | 0 € | 706 | Prestations concert | 4 700 € 5,91% |
| SOUS TOTAL ACHATS | | 2 279 € | SS TOTAL RESSOURCES DE L'ASSOCIATION | | 21 919 € 27,56% |
| 61 SERVICES EXTERIEURS | | | 74 SUBVENTIONS | | |
| 6135 | Locations de matériel spectacle | 3 140 € | | Subvention Commune de Briançon | 25 000 € 31,44% |
| 611 | Prestations extérieures | 5 187 € | | Subvention Conseil Régional P.A.C.A | 8 500 € 10,69% |
| 616 | Assurances | 259 € | | Subvention Commune de Montgenèvre | 5 000 € 6,29% |
| SOUS TOTAL SERVICES EXTERIEURS | | 8 586 € | | Subventions Conseil Général des Hautes Alpes | 4 000 € 5,03% |
| 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS | | | | Subvention Office du Tourisme Serre Chevalier | 5 000 € 6,29% |
| 622 | Rémunérations intermédiaires | 39 284 € | | Subvention SACEM | 2 500 € 3,14% |
| 623 | Publicités, publications | 9 629 € | | Subvention Communauté de Communes | 2 000 € 2,52% |
| 6251 | Déplacement de la vie associative | 1 427 € | | Subvention Commune de Villard St Pancrace | 500 € 0,63% |
| 6252 | Déplacement artistes | 4 882 € | | | |
| 6257 | Réception | 4 156 € | | SOUS TOTAL SUBVENTIONS | 52 500 € 66,02% |
| 626 | Frais postaux et télécommunication | 790 € | | | |
| 627 | Frais bancaires | 8 € | | | |
| SOUS TOTAL AUTRES SERVICES | | 60 176 € | | | |
| 63 IMPOTS ET TAXES | | | | 75 AUTRES PRODUITS | |
| 6353 | SACEM / SACD / CNV | 5 424 € | 7585 | Mécénat privé | 4 000 € 5,03% |
| SOUS TOTAL IMPOTS ET TAXES | | 5 424 € | 7586 | Coproductions | 500 € 0,63% |
| 64 CHARGES DE PERSONNEL | | | | Sponsoring | 603 € 0,76% |
| 6411 | Salaires | 0 € | | | |
| 645 | Charges sociales | 0 € | | SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS | 5 103 € 6,42% |
| 648 | Autre charge de personnel | 4 481 € | | | |
| SOUS TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | | 4 481 € | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | 80 946 € | TOTAL DES PRODUITS | | 79 521 € |

| | | | | | |
|--|---|------------------|--|---|------------------|
| 86 EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | 87 EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| 860 | Dons en nature valorisés | 29 575 € | 875 | Dons en nature valorisés | 29 575 € |
| | Forfaits ski Serre Chevalier | 6 972 € | | | |
| | Spectacles Théâtre le cadran | 22 000 € | | | |
| | Bérard Abelli | 603 € | | | |
| 8611 | Mise à disposition gratuite de matériel : | 3 150 € | 871 | Mise à disposition de matériel, personnel, locaux | 14 386 € |
| | 4X4 Altitude Auto | 1 000 € | | | |
| | Matériel Rév'Art Disent | 100 € | | | |
| | Matériel OT Briançon | 300 € | | | |
| | Matériel OT Serre Chevalier | 300 € | | | |
| | Matériel Acousmie | 1 300 € | | | |
| | Matériel AAA | 150 € | | | |
| 8613 | Mise à disposition gratuite de locaux | 11 236 € | | | |
| | Maison Village à Montgenèvre | 500 € | | | |
| | Salle St Paul Villard St Pancrace | 500 € | | | |
| | Salle du Dôme au Monétier | 500 € | | | |
| | Serre d'Aigle à Chantemerle | 500 € | | | |
| | Vieux Colombier | 1 600 € | | | |
| | Salle Babylone à la MJC de Briançon | 500 € | | | |
| | Hébergements Serre Chevalier | 3 216 € | | | |
| | Hébergements Briançon | 1 920 € | | | |
| | Cuisine Villard | 2 000 € | | | |
| 864 | Bénévolat valorisé | 39 973 € | 870 | Bénévolat valorisé | 39 973 € |
| SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE | | 83 934 € | SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE | | 83 934 € |
| TOTAL DU BUDGET | | 164 880 € | TOTAL DU BUDGET | | 163 455 € |

REÇU LE
- 6 JUIN 2011
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

REÇU LE
- 5 JUIN 2011
EFFECTURE
BRIANÇON



CONVENTION RELATIVE A



L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE JAZZ

« *Altitude Jazz Festival* »

28 janvier au 12 février 2011

Entre,

La commune de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, agissant en qualité de Maire dûment habilité à l'effet des présentes à signer la dite convention pour l'organisation du festival international de jazz « Altitude Jazz Festival », par délibération N° en date du

Et,

L'association Les Décâblés, représentée par Monsieur Samuel THERIC, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

3a, Chemin de l'Emparre – 05100 Briançon
Association loi 1901 n° W051000663
N° de SIRET :

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association Les Décâblés peut organiser et inscrire dans le temps, en liaison avec la commune de Briançon, un festival de jazz international dans différentes salles et lieux de la ville et du Briançonnais, intitulé « Altitude Jazz Festival », du 28 janvier au 12 février pour l'année 2011.

Le festival 2011 est la continuité du festival déjà organisé en 2010.

Article 2 – DURÉE

La présente convention est conclue notamment pour l'organisation du festival 2011.



Article 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La commune de Briançon assiste l'organisateur ou son représentant tout au long de la préparation et du déroulement du festival.

Elle nomme à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la commune de Briançon, l'Office de Tourisme et les Services Techniques de la Ville.

L'association Les Décâblés confie la direction artistique du festival à Monsieur Fulvio Albano – directeur du Jazz Club de Turin.

L'association Les Décâblés assure le suivi des relations du jumelage établi depuis 2007, lors de la 1^{ère} édition de « l'Altitude Jazz Festival » avec le festival de jazz international « Due Laghi Jazz Festival » d'Avigliana.

Article 4 – LA PROGRAMMATION

L'association Les Décâblés est organisateur officiel de la manifestation.

4.1. L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés s'engage à fournir une programmation avec des artistes de renoms et des artistes en devenir, du 28 janvier au 12 février pour le festival 2011, dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

La programmation 2011 comprendra notamment les artistes suivants : Grégoire Pépin Tribu, Un big band pour les enfants CEAB, Arpege et Tempo, Cumbia Ya !, Hamilton Mattress (cinéma), Let's Get Lost (cinéma), Ascenseur pour l'Echafaud (cinéma), Mister Bred Trio, Trio Berg Jeanne Surmenian, Les fils manouches, Rumbato, Saxacordes, Big Band de guitares du conservatoire de Gap, Les Fils Canouche, Swing Lovers, Jeff Roux Quartet, Les Piplettes de Newville, Tukki, Miollis Place, Pierre HH Quartet, Big Band jeunes de Gap, Passport Quartet et élèves du CEAB, Gioè's Sextet, M. Cigalini Quartet feat Tullio De Piscopo, Baron Jazz Trio, Groove Cookers, Robin & Jarrousse Quintet, Chà, Andy Emler MegaOctet, Allamanouch Trio, Frank Ku'umba Lacy Quartet, Redman, Marc André Léger, Level Trio, Les Swing Singers, Brasil Project.

Plusieurs nouveautés viendront enrichir en 2011 l'Altitude Jazz Festival avec notamment la mise en place d'un « Jazz Club » dans la salle du vieux Colombier de Briançon et des interventions musicales sur les pistes de Serre Chevalier dans le cadre du programme « Neiges de Culture ».

Article 5 – LES DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés engage les frais de déplacements, de repas, de logements des artistes ainsi que les dépenses relatives aux cachets des intermittents du spectacle.

L'association Les Décâblés engage également les frais de location de matériel son et lumière, et de communication.

L'association Les Décâblés engage de manière générale l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement du festival de jazz international « Altitude Jazz Festival »

5.2. La commune de Briançon

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Briançon accorde à l'association Les Décâblés, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000,00 € (vingt cinq mille euros) versée dans les conditions et suivant l'échéancier ci-après :

- Une avance de 15 000 € versée fin janvier 2011,
- Un solde de 10 000 € versé après production du rapport financier complet de la manifestation.

Les règlements sont effectués, selon l'échéancier prévu, au compte de l'association Les Décâblés, ouvert auprès de la banque LCL, Briançon Sainte Catherine, sous le numéro 0000071863M (code banque : 30002 – code guichet 02631 – clé 72).

L'association Les Décâblés s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'attribution de subventions par le Conseil Général des Hautes-Alpes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés.

En cas de non attribution desdites subventions, la commune de Briançon ne pourra se substituer.

La commune fait son affaire de mettre à disposition de l'organisateur, les éléments nécessaires à la bonne organisation du festival (mise à disposition de matériel, moyens logistiques, ...etc.).

Article 6 – ASSURANCES :

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, l'association Les Décâblés déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis à vis de ses préposés.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir, à la commune de Briançon, sur simple demande, les attestations d'assurances souscrites.

Article 7 – PROMOTION – PUBLICITÉ

La communication générale de la manifestation est à la charge de l'association Les Décâblés.

Les choix des axes et des supports de communication sont déterminés conjointement par l'association Les Décâblés et la commune de Briançon.

L'association Les Décâblés est tenue de mettre en avant le soutien apporté par la commune de Briançon et l'initiative de cette dernière.

Article 8 – SACEM

L'association Les Décâblés se rapproche de la représentation régionale de la SACEM et fait son affaire des droits d'auteurs liés à la diffusion d'oeuvres musicales au cours du festival.

Article 9 – RAPPORT FINANCIER

L'association Les Décâblés s'engage à fournir à la commune de Briançon le rapport financier complet de la manifestation.

Fait à Briançon, le
En deux exemplaires originaux

Le Maire de Briançon
Gérard FROMM

Le Président de l'association Les Décâblés
Samuel THERIC

